

Charte des transports scolaires

Voyager avec plaisir et en toute sécurité

Suite au cours de sensibilisation dispensés aux élèves courant novembre et afin d'assurer la sécurité des voyageurs lors des courses scolaires, certaines règles fondamentales doivent être impérativement respectées. Les efforts consentis par chacune et chacun contribueront grandement à améliorer le confort et la sécurité durant les transports d'élèves.

Les élèves s'engagent à :

- ◆ Respecter le chauffeur, les voyageurs et le véhicule
- ◆ Ne pas crier dans le bus
- ◆ Rester assis durant le trajet, jusqu'à l'arrêt complet du bus. A défaut de place assise, se tenir aux montants ou aux sangles de sécurité
- ◆ Ne pas bousculer leurs camarades et ne pas adopter d'attitude violente
- ◆ Attendre le bus à au moins 1 mètre de la route
- ◆ Attendre que le bus soit à l'arrêt et laisser sortir les voyageurs arrivés à destination avant d'y monter
- ◆ Faciliter l'accès aux portes pour les voyageurs désirant descendre du véhicule
- ◆ Ne pas faire usage de leur téléphone portable pour photographier ou filmer d'autres voyageurs.

CarPostal s'engage à :

- ◆ Garantir la bienveillance des chauffeurs envers les voyageurs
- ◆ Accueillir des parents dans les bus afin de constater la situation
- ◆ Signaler à la direction des écoles les agissements des élèves turbulents
- ◆ Sanctionner les délits et comportements inadaptés en retirant le titre de transport pour une durée déterminée ou définitive selon la gravité de l'acte, voire déposer plainte pénale.

Pour ce faire, les chauffeurs avertissent le responsable de CarPostal en cas de mauvais comportement d'un élève. CarPostal informe ensuite la Direction des Ecoles et adresse par écrit un avertissement ou une exclusion aux parents de l'élève concerné.

La Direction des Ecoles s'engage à :

- ◆ Distribuer la présente charte à tous les élèves concernés
- ◆ Informer les élèves sur l'attitude à adopter dans les transports publics
- ◆ Collaborer activement avec CarPostal dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel
- ◆ Convoquer les parents et leur enfant si ce dernier, par son attitude, met en danger ses camarades ou lui-même ou s'il se livre à des actes répréhensibles.

Les Parents s'engagent à :

- ◆ Collaborer activement avec la Direction des écoles et CarPostal dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel
- ◆ Prendre connaissance de ce document, **le signer et le retourner** à la Direction des écoles (via le titulaire)

La Direction des Ecoles



CarPostal

CarPostal SA
Vente
Place de la Gare 11
Case postale 314
1951 Sion

L'élève :

Les Parents :